

Renvoi à la commission des revenus nationaux de l'annonce de l'envoi d'argenterie provenant du district d'Angers (Maine-et-Loire), lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des revenus nationaux de l'annonce de l'envoi d'argenterie provenant du district d'Angers (Maine-et-Loire), lors de la séance du 6 messidor an II (24 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 142-143;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25168_t1_0142_0000_14

Fichier pdf généré le 30/03/2022

16

L'agent national près le district de Sens, département de l'Yonne, écrit à la Convention nationale que 800 livres de salpêtre ont été fabriquées dans ce district, pendant la dernière décade de floréal, et qu'il y a dans la commune de Sens une des plus belles salpêtrières de la République.

Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (1).

17

Le citoyen Spitalier, canonnier républicain, écrit de Saint-Omer, département du Pas-de-Calais, et offre à la Convention nationale, pour les frais de la guerre, la somme de 300 liv. « Ni paix, ni trêve avec l'Angleterre, dit-il, jusqu'à ce que l'infâme Pitt, qui veut faire assassiner les meilleurs amis du peuple, ait porté sa tête exécration sur l'échafaud ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

18

L'agent national du district de Chinon, département d'Indre-et-Loire, fait part à la Convention nationale que, pendant la troisième décade de floréal, des biens d'émigrés, estimés 58,450 liv., ont été vendus en petits lots 138,270 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (3).

19

Le conseil-général de la commune de Nevers, département de la Nièvre, remercie la Convention nationale d'avoir mis la justice et la probité à l'ordre du jour, et proclamé comme principe national l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. Il l'invite à continuer ses glorieux travaux et à livrer à la vengeance des lois tous les assassins de la liberté. Ils terminent ainsi : « Vous honorez la divinité en combattant la tyrannie; car le dieu de la nature n'a pas créé l'homme pour gémir sous le poids de l'oppression; il les a faits tous égaux, et nous nous ensevelirons avec vous sous les ruines du monde entier, plutôt que de souffrir qu'il soit porté quelque atteinte aux droits que la nature a gravés dans nos cœurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XL, 118. Bⁱⁿ, 7 mess. (suppl^t); J. Fr., n° 638; C. Eg., n° 675; M.U., XLI, 103; J. Sablier, n° 1397.

(2) P.V., XL, 118. Bⁱⁿ, 7 mess.; Débats, n° 644; J. Paris, n° 543.

(3) P.V., XL, 119. Bⁱⁿ, 8 mess. (suppl^t); C. Eg., n° 675; M.U., XLI, 103.

(4) P.V., XL, 119. C. Eg., n° 675; M.U., XLI, 103. Mentionné par Débats, n° 644.

[Nevers, 4 prair. II] (1).

« Graces immortelles vous Soyent rendues, Représentans du peuple français : en mettant la probité et la vertu à L'ordre du jour, et la reconnaissance de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme en principe, vous avés déconcerté les projets ambitieux de ces hommes qui sous les dehors trompeurs d'un patriotisme qu'ils n'avaient pas dans le Cœur, et sous le voile d'une fausse abnégation de leurs intérêts, aspiraient à la dictature, la dictature qui eût été le tombeau de la liberté, et l'appel à la tyrannie; vous avés fait taire la Calomnie dont le Souffle impur voulait empoisonner vos glorieux travaux, en les présentant sous les rapports immoraux du matérialisme, comme si ce n'était pas pour purifier l'idée qu'on doit avoir de L'Être Suprême que vous l'avés dégagée des prestiges grossiers dont les prêtres l'avaient enveloppée, et que vous avés abbattu les autels qu'ils avaient élevés à la Superstition, à l'erreur, au fanatisme et au mensonge. Continués, législateurs, de bien mériter de la patrie reconnaissante; livrés à la vengeance des loix tous les assassins de la liberté et de l'égalité, les Sang-sues qui voudroient S'engraisser de la Substance du peuple; Vous honorés la divinité en combattant la tyrannie, car le dieu de la nature n'a pas créé l'homme pour gémir sous le poids de l'oppression. il les a tous fait égaux, et nous nous ensevelirons avec vous sous les ruines du monde entier, avant de Souffrir qu'il soit porté quelque atteinte aux principes immuables de liberté et d'égalité que la nature a gravé dans nos cœurs. S. et F.

Vive la République, Vive la Montagne ! »

BRENAN (?), FLAMER (?), RATEAU (secrét.), LETHUILLIER, B. GROSARD, BESANÇON, DEBEZE, BERGERON, BOISOT, CHAPTAL (substitut de l'agent nat.), NAGNIEU (?), GOMBAUT, BIDOLET, FAUVEAU l'ainé, BOIT, DENIS, PERIGIER (agent nat.), FAULQUIER, BAREAU, GUERGUE, FAURE (off. mun.), MERIJOT l'ainé, GRUNANCIRE (?), BIGOURAT l'ainé.

20

L'agent national du district d'Angers, département de Maine-et-Loire, annonce à la Convention nationale qu'il vient de faire partir pour la trésorerie nationale 1,071 marcs d'argenterie, 5 onces, 4 gros d'or, 2 croix dites de Saint-Louis et 37 marcs de galons. C'est, dit-il, le quatrième envoi que fait la nouvelle administration du district, et qui, avec les autres, forment ensemble 3,687 marcs 6 gros et demi d'argent, et un marc 7 onces 4 gros 18 grains d'or. J'espère, ajoute-il, que ce quatrième envoi ne sera pas le dernier; car autant nos scélérats d'émigrés ont mis d'astuce à cacher leurs trésors, autant nos républicains mettent d'intelligence et d'activité à les découvrir, et nous faisons actuellement de nouvelles recherches dont nous espérons les plus heureux succès.

(1) C 308, pl. 1196, p. 14.

Insertion au bulletin et renvoi à la commission des revenus nationaux (1).

21

Les administrateurs du district d'Amiens, département de la Somme, témoignent leur admiration et leur reconnaissance à la Convention nationale, sur son décret, par lequel le Peuple Français reconnoit l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme. Le peuple français, disent-ils, n'est donc plus avili et prosterné aux pieds d'un simulacre; il n'est plus dégradé par le despotisme et la superstition: c'est un peuple invincible qui entoure ses représentans pour chanter ses droits naturels, qu'ils lui ont fait conquérir; c'est un peuple vertueux et libre qui jure, sous les auspices de l'Être-Suprême, guerre aux tyrans, paix aux chaumières, la République ou la mort. Il termine par inviter la Convention à rester à son poste pour consolider le bonheur de l'humanité.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Amiens, 6 prair. II] (3).

« Citoyens Représentans,

C'est au milieu des Victoires qu'une Nation fière de sa cause et forte de ses propres moyens fonde sous les yeux de l'Europe Conjurée la morale la plus pure sur les vrais principes du Republicanisme. ainsi finit le rêve des Traîtres qui avoient pu méditer la Guerre Civile par la Subversion et le massacre de la Convention Nationale.

Le Problème de l'atheisme est résolu à sa honte et le Machiavelisme expire avec ses Coryphées. Toutes leurs formes se réduisent à quelques ridicules chimères et leurs travers désorganisateur ont été payés d'un opprobre éternel. Leurs forfaits et la Complicité du dernier Capet ne nous rappellent les César, les Catilina que pour Venger Brutus de sa postérité.

Le Peuple français, né pour La Liberté, avoit trop long tems rivé ses fers par des changemens de dynastie, mais son réveil n'a pas été aussi majestueux que terrible pour retomber sous un usurpateur. en vain la Tyrannie et le fédéralisme ont redressé leurs têtes hideuses, en vain. L'immoralité avoit tendu ses filets, une main Sage et hardie fit tomber le piège et le Crime n'a perdu que les Coupables. Pitt lui-même à St James aura tremblé; il voit les factions impies S'écrouler avec les Conspirateurs, il a vu le Sacerdoce politique figurer à l'Echafaud, il verra...

une religion pure et simple s'élever avec des succès rapides sur ses plans de Révolte et de corruption; l'être supreme et l'immortalité de l'âme reconnus où il vouloit élever le matérialisme; la liberté ne faire de 25 millions d'individus qu'un peuple de frères en dépit des petits Bourgeois de Londres.

Citoyens Représentans, que Robespierre ne Craigne donc pas que ses principes soient des

erreurs. tout ce qui tend à rendre à l'homme le Caractère de sa dignité, tout ce qui peut améliorer sa condition politique et morale ne Sauroit avoir de fausses Conséquences. Robespierre, l'Organe de votre Comité de Salut Public n'a dit que la vérité quand il a mis les sages de l'antiquité à leur juste niveau, porté les modernes à toute leur hauteur et réduit les prêtres à leur plus bas pègée pour mieux s'élaner vers la Divinité. « Si l'Existence de Dieu, si l'immortalité de l'âme n'étoient que des Songes, elles seroient encore la plus belle de toutes les Conceptions de l'Esprit humain. »

quelle touche! quelle Energie! avec quelle assurance ne marche t'il pas sur les Débris poudreux du fanatisme? avec quel Enthousiasme ne vous entraîne t'il pas à L'autel de la Patrie? ô Spectacle attendrissant! princes, courtisans, derviches, tous ont disparu à l'aurore de ce beau jour. Les patriotes seuls peuvent Célébrer de telles fêtes...

Ce ne sont plus ces hommes avilis et prosternés dans la poussière aux pieds d'un simulacre; ce ne sont plus ces sujets dégradés par le despotisme et la superstition. C'est un peuple invincible qui entoure Ses représentans pour chanter ses droits qu'ils lui ont fait reconquérir. C'est un peuple vertueux et libre qui jure sous les Auspices de l'Être Suprême Guerre aux Tyrans! Paix aux Chaumières! La République ou la Mort!

Liberté, C'est la dernière raison du Peuple. Et Vous Représentans, que vous restiez à votre Poste, c'est le dernier vœu de nos administrés. S. et F. »

MALAFOSSE, HUNIN (*vice-présid.*), PROPHETTE, DIEUDONNÉ, MOURA LAURENS (?), MAINART, JOLY, QUESNET, SÉNÈQUE.

22

Le citoyen Pierre Angerand, de Commune-Affranchie, écrit à la Convention nationale qu'il fait hommage à la patrie du montant de la liquidation de sa maîtrise de fabricant de cartes, dont il a remis les titres au citoyen Jean Girard, ex-notaire en cette même commune.

Mention honorable du don, insertion au bulletin et renvoi au comité de liquidation (1).

23

Les citoyens composant la société populaire de la commune de Baron, district de Senlis, département de l'Oise, félicitent la Convention nationale sur les mesures sages et vigoureuses qu'elle a prises pour déjouer et punir les traîtres et les conspirateurs, et lui témoignent leur admiration et leur reconnaissance sur son décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'âme, et établit des fêtes décadaires.

(1) P.V., XL, 119. Bⁱⁿ, 7 mess. (suppl^t); C. Eg., n^o 675; M.U., XLI, 103; J. Sablier, n^o 1397.

(2) P.V., XL, 120. Mentionné par Débats, n^o 644.

(3) C 308, pl. 1196, p. 15.

(1) P.V., XL, 120. Bⁱⁿ, 7 mess. (suppl^t); J. Sablier, n^o 1397.